

WALLONIE PICARDE PANNEAUX ET PUBLICITÉS COMMERCIALES

"Les enseignes peuvent défigurer une ville"

Les communes se montrent de plus en plus strictes en matière de panneaux commerciaux

"L'impact d'une enseigne peut être désastreux", clame l'échevine Véronique Waroux. Aussi, à Péruwelz, depuis 2008, on veut éviter les panneaux trop tape-à-l'œil. Tournai se montre plus exigeante encore, surtout dans son quartier Cathédral. Quant à Mouscron, la plus tolérante pour l'instant, elle songe à réglementer davantage la pose des enseignes commerciales.

Un nouveau magasin s'ouvre dans la rue. Il a envie de se faire remarquer, d'assurer sa visibilité. Mais avant de poser une nouvelle enseigne, mieux vaut s'informer sur le règlement en vigueur dans la commune. En effet, contrevenir aux règles de l'urbanisme peut coûter cher! Et démonter une enseigne déjà installée, aussi!

D'autant que les communes ont tendance à se montrer de plus en plus intraitables sur la question. Toutes se défendent de vouloir embêter qui que ce soit: "L'objectif est plutôt d'embellir la ville", précise Thierry Lesplingart à Tournai. "Et si la rue est harmonieuse et agréable, les commerçants y gagnent aussi". C'est en vertu de cette philosophie que Péruwelz a décidé, en octobre 2008, de durcir le ton en matière d'enseignes commerciales. Une philosophie coulée dans un règlement d'orientation qui n'est pourtant pas toujours facile à mettre en œuvre. "Il s'agit d'une volonté politique", explique l'échevine de l'Urbanisme. "Notre objectif n'est pas de proposer une ville grise et uniforme, mais d'offrir un coup d'œil harmonieux et cohérent, d'éviter de défigurer la vil-

le par une multiplication de couleurs".

Ces règlements en matière de panneaux commerciaux sont régis, à l'origine, par le CWATUP (Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine). Chaque nouvelle enseigne doit, de la sorte, faire l'objet d'une demande de permis, soumise au Collège. Mais la Région wallonne opère ensuite une distinction entre les "centres anciens protégés" et les autres. Ath et Tournai sont concernées par cette exception qui les a conduites à adopter un règlement plus strict dans leur centre-ville. Quant à Péruwelz, elle a étendu cette application

"UNE ENSEIGNE AUX NORMES N'EST PAS FORCÉMENT CHÈRE: 36€ C'EST POSSIBLE"

à la totalité de son entité: "Le principe de base est de ne pas masquer les façades", précise Véronique Waroux. Terminé donc le panneau plat, les gros autocollants sur les vitrines, l'affiche multicolore! Place à davantage de sobriété, à un lettrage découpé, coordonné à la façade, à d'éventuels autocollants façon "verre sablé": "Ce qui ne coûte pas plus cher", insiste Véronique Waroux qui cite l'exemple d'un commerce: "Leur enseigne est en métal découpé... je crois qu'ils en ont eu pour 36€".

Mais le problème de ces chartes, c'est leur jeunesse: en pleine période de transition, les communes ont du mal à expliquer pourquoi, alors que certains commerces plus anciens ar-



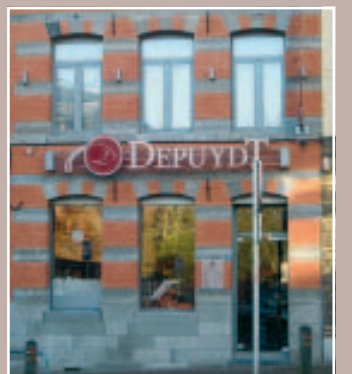
1 À ÉVITER SELON PÉRUWELZ



2 À ÉVITER AUSSI LE MACARON ORANGE



3 UN BON EXEMPLE LETTRES DÉCOUPÉES



4 BEL ÉQUILIBRE DANS LA FAÇADE



5 À PRÉSERVER L'ANCIENNE VITRINE



6 TOUTE RÉNOVÉE À TOURNAI



7 À ÉVITER L'ÉTAGE DÉGRADÉ



8 UN BEL EXEMPLE DANS LA RUE ROYALE

borent une façade bariolée, les petits nouveaux doivent respecter cet appel à la sobriété. "C'est toute la difficulté", confirme l'échevine de Péruwelz, d'ailleurs confrontée à quelques soucis en la matière (soulévés par un conseiller de l'opposition, Jean-Pierre Cuignet). Deux enseignes notamment sont dans la ligne de mire et auraient reçu l'accord tacite d'un membre du

Collège. "Mais nous devons les obliger à se conformer au règlement", martèle l'échevine. Ce qui risque de coûter cher aux deux commerces: "Je connais un cas où les gens avaient payé 3.000€ pour leur enseigne qui n'était pas réglementaire", raconte Véronique Waroux. "La mettre aux normes leur a coûté 2.500€ de plus!".

SARAH COURCELLE

COMPARAISON

Quatre villes, quatre visions

À TOURNAI



STRICTE DANS LE QUARTIER CATHÉDRAL

Certaines couleurs sont proscrites

> L'échevin de l'Urbanisme, Paul-Olivier Delannois le reconnaît: le règlement sur les enseignes à Tournai est "assez drastique" surtout en ce qui concerne le quartier Cathédral, soumis en plus à une charte d'embellissement.

> De la sorte, le règlement prévoit l'usage de certaines couleurs uniquement. Sont proscrits le rose, le violet, le pamplemousse, le lilas ou encore le fluo.

> Les lettres doivent être découpées et posées sur une "goulotte", un système de fixation le plus invisible possible. La charte vise surtout l'harmonie du quartier.

> Côté éclairage, la philosophie est la même: on utilisera une lumière blanche et des LED's de préférence. Pas de clignotement, pas de couleurs (sous réserve) et encore moins, de spots!

À PÉRUWELZ



CENTRE-VILLE ET VILLAGES À LA MÊME ENSEIGNE

Pas de néons, pas de tubes clignotants

> Depuis octobre 2008, la Ville de Péruwelz a adopté un règlement plus strict en la matière. Particularité de la commune: elle a choisi de l'étendre à l'ensemble de son territoire "pour avoir la même qualité dans le centre et dans les villages", précise l'échevine Véronique Waroux.

> Ce règlement s'applique à toute nouvelle enseigne et interdit, notamment, les néons, les tubes clignotants, les panneaux plats...

> Les enseignes doivent donc se présenter en lettres découpées. Leur format est limité, de même que l'utilisation de caissons perpendiculaires. Les toiles tendues, elles, sont autorisées.

"Mais nous ne voulons pas freiner l'originalité ou la créativité des commerçants", précise l'échevine, "pourvu que l'ensemble soit harmonieux".

À ATH



UN INTRA-MUROS SOUS SURVEILLANCE

Une seule bière par débit de boissons

> À Ath, il faut distinguer le règlement dans le centre historique et le reste de l'entité.

> En centre-ville, le règlement limite le recours à trois types de matériaux: le bois, le métal ou le plastique.

> Un établissement peut installer une publicité sur sa vitrine, mais limitée à une seule marque. Et le règlement donne l'exemple des bistros qui ne peuvent assurer la promotion que d'une seule bière.

> La façade doit rester visible, malgré l'enseigne, dès lors obligatoirement "à claire-voie" et selon des dimensions précises. La commune interdit évidemment les panneaux plats.

> À l'extérieur du centre, Ath se montre plus souple mais précise "toute demande sera soumise à autorisation pour éviter la prolifération anarchique".

À MOUSCRON



TOLÉRANCE... MAIS ÇA PEUT CHANGER

Enseignes lumineuses dans le collimateur

> À Mouscron, toute enseigne est soumise à un permis. "Mais nous n'avons pas de règles particulières", précise Damien Yzerbyt, échevin en charge de cette matière. "Le Collège examine le projet et s'il est correct, nous accédons à la demande".

> Mais la Ville pourrait se montrer plus dure, à l'avenir, avec les enseignes lumineuses: "Quand dans une même rue, une dizaine de panneaux clignotent, cela génère de réelles nuisances pour les riverains".

> Par contre, pour les panneaux publicitaires placés le long des grands axes, Mouscron est déjà intraitable: "Du moins, précise l'échevin, lorsqu'ils ne concernent pas des commerces de proximité. Ils sont alors interdits. Nous ne voulons pas devenir une ville sandwich!".

EN CENTRE-VILLE À TOURNAI

"On espère un effet de contagion positive"

En pleine métamorphose, la Ville de Tournai souhaite donner envie aux commerçants de lui emboîter le pas. Une sorte d'effet de contagion positive dont Thierry Lesplingart, secrétaire communal adjoint, décèle les premières traces dans la rue Royale: "On a quelques beaux exemples de rénovation dans cette rue", confirme-t-il. "Et d'un coup, c'est tout l'ensemble qui en est embelli". C'est le message d'ailleurs délivré par la Ville pour stimuler ses commerçants: "Les gens doivent comprendre que cette démarche apporte une plus-value à l'espace public, bien sûr, mais aussi à leur commerce".

L'idée est donc de concevoir les enseignes comme faisant partie intégrante de la façade et d'encourager tout un chacun à rénover - quand besoin est - l'ensemble. "L'enseigne doit accrocher sans avoir d'effet tapageur", résume Thierry Lesplingart. "Elle doit apporter une plus-value à la façade, pas la masquer ou l'écraser". Des principes mis en œuvre dans la charte d'embellissement qui s'applique au quartier Cathédral. "Quelques commerces ont déjà été rénovés dans le piétonnier et le résultat est immédiat!" Quarante autres façades devraient suivre toujours dans ce même esprit!

Une infraction peut coûter jusqu'à 25.000€

■ On l'appelle, dans les bureaux de Péruwelz, "madame infraction", un surnom que Florence Provost n'apprécie pas vraiment, même si effectivement, c'est elle qui est chargée de régler les problèmes d'infractions urbanistiques. Des soucis d'enseignes non conformes, la Péruwelzienne a déjà dû en régler quelques-uns. "Notre première réaction, c'est toujours d'essayer d'arranger les choses", explique l'agent administratif. "On leur écrit, on les invite à régulariser la situation...".

Si, malgré tout, le commerçant refuse de rectifier le tir, un agent constatateur se rend sur place: "Il invite lui aussi la personne à pren-

dre contact avec lui. Si tel n'est pas le cas, il finit par rédiger un procès-verbal".

La machine judiciaire se met alors en marche: le dossier est transmis au Parquet, de même qu'au service contentieux de l'urbanisme à Mons. "La personne s'expose évidemment aux frais liés au démontage de son enseigne", ajoute Laurence Provost. "Mais une infraction urbanistique peut coûter de 25€ à 25.000€". Une addition plutôt salée destinée justement à être dissuasive. "Cela dit, la procédure va rarement jusque-là, sauf dans le cas de commerces dont le problème ne se limite pas à la seule enseigne".